

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1688

15 juillet 2013

### SOMMAIRE

Aabar Trading S.à r.l. ....	80989	FTC S.A. ....	80984
Adecoagro S.A. ....	81022	Geyser S.A. ....	80993
AIG European Real Estate Finance S.à r.l. .....	80989	G&P Invest Sicav ....	80984
Air 2007 S.A. ....	80987	Intech S.A. ....	80990
Arcadia Models S.A. ....	80981	Kanchan Junga S.à.r.l. ....	80979
Architecture & Patrimoine S.à r.l. ....	81019	Kilmart Investments Luxembourg S.à r.l. .....	80985
Bouvier Properties S.à r.l. ....	80988	La Cave des Halles S.A. ....	80985
Buth S. à r.l. ....	80978	L.A.F.O. Luxembourg Association of Fami- ly Offices ....	80980
Canal Re S.A. ....	80978	LEBON International S.à r.l. ....	81003
Castor International S.à r.l. ....	80988	Les Cairns S.A. ....	80980
CIAT Luxembourg ....	80978	Logistikpark Hochrhein S.à r.l. ....	81021
Cozze e Vongole S.à r.l. ....	80979	Marcol Capital Europe S.A. ....	80991
CP Machinery Limited S.à r.l. ....	80979	Matrice International S.A. ....	80980
Createrra S.A. ....	80981	Minerva Art Fund Management S.à.r.l. ...	80993
CROWN PREMIUM Private Equity V Eu- rope plus North America S.A., SICAV-FIS .....	80990	Morgan Stanley Asset Management S.A. .....	80986
CRS S.à r.l. ....	80979	Mossi & Ghisolfi Services S.A. ....	80992
East Capital (Lux) ....	80987	Nams Europe Limited ....	81015
EAVF BEN Muehlheim Kaerlich Sàrl ....	80984	Nams Europe Limited ....	81024
EAVF BEN Saarbruecken 2 S.à r.l. ....	80985	NextEnergy Capital S.à r.l. ....	81009
Echezeaux Investissements S.A. ....	80982	Pentavest S.à r.l. ....	81009
Eclecta S.A. ....	80981	Prianon S.A. ....	80992
Eiffel Investment Group Master Sàrl ....	80986	R-Cube ....	80979
Eiffel Investment Group Sàrl ....	80985	Resitalia Equity S.à r.l. ....	80991
Elisium S.A. ....	80990	Road Runner S.à r.l. ....	80992
Elwing Europe ....	80990	Römerhof S.à r.l. ....	81021
EPF Richmond Riverside S.à r.l. ....	80989	Silf S.A. ....	80991
Eternit Services S.A. ....	80982	Studio Coiffure S.à.r.l. ....	81024
Eurochem Réassurance ....	80983	Tung Luxembourg S.A., SPF ....	80980
Executive Search Luxembourg S.A. ....	80985	UBS Luxembourg Financial Group AG ...	80982
Fantini Finance S.A. ....	80983	Videodeals.com S.A. ....	81015
Farfinance I S.A. ....	80983	Zeus Recovery Fund SA ....	80986
Fidees ....	80987	Ziksana Development Group S.à r.l. ....	80988

**Canal Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 139.138.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 14 mai 2013*

*Quatrième Résolution*

L'Assemblée Générale nomme Ernst & Young S.A. Réviseur Indépendant. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2013.

*Sixième Résolution*

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

M. Guy De Schrijver

M. Koen Janssen

Mme. Sophie Vandeven

M. Lambert Schroeder

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

*Pour la société CANAL RE S.A.*

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013069675/21.

(130086051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

**Buth S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegass.

R.C.S. Luxembourg B 135.362.

*Protokoll der auBerordentlichen Versammlung der Buth S.ar.L. am Montag, 06.05.2013*

Buth S.ar.L.- B 135362

100% des Kapitals sind anwesend

Beginn: 10:15 Uhr

Top1 Wechsel des Geschäftsführers

Es wird einstimmig beschlossen, dass mit sofortiger Wirkung Frau Birgit Johannes, wohnhaft in D- 66780 Rehlingen-Siersburg, geb. am 21.02.1964 in Eimersdorf, als Geschäftsführerin aus o.g. Gesellschaft ausscheidet.

Top 2 Neue Geschäftsführer

Als neue Geschäftsführer wird Herr Thomas Johannes, Wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg, Im Brühl 6b, geb. am 06.02.1963 in Merzig - Saar, Comptable, ernannt.

Top 3 Weitere Beschlüsse wurden durch die Geschäftsführung nicht getroffen.

Der neue Geschäftsführer beendet die außerordentliche Versammlung um 10:30 Uhr.

Stadtbredimus, den 06.05.2013.

Thomas Johannes / Birgit Johannes

Comptable Geschäftsführer / -

Référence de publication: 2013069637/22.

(130086101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

**CIAT Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5650 Mondorf-les-Bains, 2, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 98.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 de la société anonyme de droit français COMPAGNIE INDUSTRIELLE D'APPLICATIONS THERMIQUES, en abrégé CIAT, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069705/11.

(130086153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

**Cozze e Vongole S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 160.453.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-1449 Luxembourg, le 16 mai 2013.

Madame Valentini Anna  
*Gérante administrative*

Référence de publication: 2013069710/12.

(130086218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**CP Machinery Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 169.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Changqing Ye / Jan Willem Overheul  
*Manager Class A / Manager Class B*

Référence de publication: 2013069711/11.

(130086183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**CRS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.375.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 161.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

CRS S.à r.l.  
Représentée par M. Matthijs BOGGERS  
*Gérant de catégorie B*

Référence de publication: 2013069716/13.

(130086287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**R-Cube, Société Anonyme.**

Siège social: L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt.  
R.C.S. Luxembourg B 113.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070060/9.

(130086041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Kanchan Junga S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8310 Capellen, 19, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 143.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070519/9.

(130087055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

---

**L.A.F.O. Luxembourg Association of Family Offices, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47-49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg F 8.399.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070532/9.

(130086980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

---

**Les Cairns S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070533/9.

(130086935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

---

**Tung Luxembourg S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.960.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 mai 2013*

- La démission de Mademoiselle Noëlle PICCIONE de son mandat d'Administrateur est actée avec effet immédiat.
- Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, né le 13 décembre 1967 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en son remplacement en tant que nouvel Administrateur. Monsieur PIERRE terminera le mandat de Mademoiselle PICCIONE. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.
- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 28 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

TUNG LUXEMBOURG S.A., SPF

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013069463/21.

(130084982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**Matrice International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.362.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2013*

EASIT SA RCSL n° B107817, L-1660 Luxembourg 60 Grand-rue, est nommé administrateur en remplacement Fortunato CAUZZO démissionnaire.

Fortunato CAUZZO, Expert comptable, L-1660 Luxembourg 60 Grand-rue, est nommé Commissaire aux comptes en remplacement de Madeleine SARLETTE démissionnaire.

Ces mandats viendront à échéance à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour extrait sincère et conforme

EASIT S.A.

Référence de publication: 2013069975/15.

(130086425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Arcadia Models S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 17, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 77.711.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 24/05/2013*

Il résulte de cette assemblée générale que le siège social de la société a été transféré au L-1651 Luxembourg, 17, avenue Guillaume.

L'assemblée générale prend également acte des changements d'adresses des administrateurs et du commissaire aux comptes:

- Monsieur Jonathan BEGGIATO, administrateur, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume;
- Monsieur Denis COLIN, administrateur, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.
- Le Comitium International SA, RCS B83527, commissaire aux comptes, avec siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marlène BONTHOUX

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2013069611/21.

(130086305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Creterra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 82.917.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire de la société tenue au siège social en date du 16 avril 2013 à 10h00*

L'Assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

L'Assemblée générale décide, à l'unanimité, de nommer comme administrateurs, pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée générale ordinaire en avril 2014:

- Monsieur Norbert Houet-Dutruge, demeurant à 3 avenue Jean-Pierre Pescatore, 2324 Luxembourg
- Monsieur Hugues Derem, demeurant à 13 rue des Abeilles, 57570 Fixem, France
- Monsieur Philippe de Fays, demeurant à 84 rue du Rhin, 6700 Waltzing, Belgique

*Deuxième Résolution*

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Mario Nozza, demeurant à 4 A & E Mayrischstroos, apt 9, 8528 Colpach-Haut, Luxembourg

Bernard Vulfs / Philippe de Fays

*Le Président / Le Secrétaire*

Référence de publication: 2013069713/21.

(130085719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Eclecta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 59.725.

—  
Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ECLECTA S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013069759/12.

(130086132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**UBS Luxembourg Financial Group AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 125.852.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société en date du 3 mai 2013*

*Conseil d'administration*

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle en date du 3 mai 2013 que:

- M. Àlexander Szewald, demeurant au 1/2, Royal Exchange Buildings, GB-EC3 V3LF London, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 3 mai 2013; et

- les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés pour une durée qui expirera immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

\* M. Christian Borner, administrateur, demeurant au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

\* M. Gerald Pittner, administrateur, demeurant au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;

\* M. Daniel Beck, administrateur, demeurant au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

\* M. Holger Pfeiffer, administrateur, demeurant au 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

\* M. Johan Groothaert, administrateur, demeurant au 52, Blenheim Terrace, GB-NW8 OEG, Londres.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UBS Luxembourg Financial Group AG

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013069485/23.

(130085682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**Echezeaux Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 162.643.

—  
Les comptes annuels au 31 Mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

*Gérant*

Référence de publication: 2013069745/11.

(130085798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Eternit Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.  
R.C.S. Luxembourg B 57.515.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du 3 décembre 2012*

(...)

«Monsieur Benoît Stainier a présenté sa démission en tant que commissaire aux comptes avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2012.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire Monsieur Vincent Van Assche, domicilié à 1190 Bruxelles (Belgique), Rue du Melon 55, pour une durée de trois ans, venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2015, statuant sur les comptes de l'exercice 2014. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

*Pour le Conseil d'Administration*

Karin DUBOIS

*Mandataire*

Référence de publication: 2013069776/20.

(130086254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Farfinance I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 77.029.

—  
*Rectificatif du dépôt du 29 mai 2013 (L130085256)*

en remplacement de la publication de l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires et des obligataires tenue le 22 mai 2013, déposé le 29 mai 2013 (L130085256).

L'Assemblée décide d'accepter avec effet immédiat la démission présentée par Monsieur Filippo MEDA, demeurant à Milan (Italie), Via Verziere 2, en sa qualité de liquidateur de la Société.

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat, Monsieur Alessandro AZAIS, né à Rome (Italie), le 19 août 1972 et demeurant à Viale Emilio Caldara 18, I-20122 Milan (Italie), en qualité de liquidateur de la Société, en remplacement du liquidateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
*Banque Domiciliaire*  
Signatures

Référence de publication: 2013069801/21.

(130085787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Fantini Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 47.188.

—  
Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FANTINI FINANCE S.A.  
ROSSI Jacopo / DE BERNARDI Alexis  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013069800/12.

(130086133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Eurochem Réassurance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 28.434.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 21 mai 2013*

1. L'Assemblée nomme comme administrateurs:

M. Pierre SCHILS, Administrateur

M. Guy CLERDENT, Administrateur

M. Joël Jean Mathieu Marie WINKIN, Président

Leurs mandats expireront au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 délibérant sur les comptes annuels de 2013.

2) L'Assemblée nomme comme Réviseur d'entreprises indépendant Ernst & Young, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Munsbach, L- 5365 Luxembourg.

Ce mandat expirera au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 délibérant sur les comptes annuels de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013069782/21.

(130085684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**G&P Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 111.408.

—  
*Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung G&P Invest SICAV*

Die Ordentliche Generalversammlung vom 29. Mai 2013 der G&P Invest SICAV hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Herr Ulrich Juchem, Vorsitzender
- Herr Wolfgang Schuhmann, Mitglied
- Herr Richard Mohr, Mitglied

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2014, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2014, PricewaterhouseCoopers Société coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Luxembourg, den 29. Mai 2013.

*Für G&P Invest SICAV*

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013069824/21.

(130085861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**FTC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 165.845.

—  
L'assemblée générale a pris en date du 06 mai 2013 la décision de transférer le siège social de la société au L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

L'assemblée générale prend également acte des changements d'adresses de l'administrateur et du commissaire aux comptes:

- Monsieur Jonathan BEGGIATO, administrateur, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume;
- Maître Valérie DEMEURE, avocate à la Cour, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 1, rue J.P. Bresser;
- Le Comitium International SA, RCS B83527, commissaire aux comptes, avec siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jonathan BEGGIATO

*Administrateur*

Référence de publication: 2013069820/20.

(130085748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**EAVF BEN Muehlheim Kaerlich Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 130.385.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EAVF BEN MUEHLHEIM KAERLICH Sàrl*

SGG S.A.

Signatures

*Mandataire*

Référence de publication: 2013069756/13.

(130086466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---



**EAVF BEN Saarbruecken 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 130.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EAVF BEN SAARBRUECKEN 2 S.à r.l.*  
SGG S.A.  
Signatures  
Mandataire

Référence de publication: 2013069757/13.

(130086467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Eiffel Investment Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 157.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Eiffel Investment Group SARL*  
CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013069747/11.

(130086108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Executive Search Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 158.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Executive Search Luxembourg S.A.*  
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013069751/11.

(130086206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Kilmart Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.412.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 102.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013069922/10.

(130086441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**La Cave des Halles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6773 Grevenmacher, 8, rue du Pont.  
R.C.S. Luxembourg B 39.556.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070540/9.

(130087216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

---

**Zeus Recovery Fund SA, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.679.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée général annuelle des actionnaires de la société en date du 24 mai 2013 (l' "Assemblée")*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs avec effet à partir du 24 mai 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Les administrateurs de la Société étant les suivants:

*Administrateurs de catégorie A:*

- Hinnerk Koch, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Laurent Belik, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Alain Koch, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*Administrateurs de catégorie B:*

- Ulrich John Ahrens, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 20, Oskar vom Miller Strasse, D-60314 Frankfurt;

- Armstrong Okobia, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 469, Herengracht, NL-1017BS Amsterdam.

A Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliaire*

Référence de publication: 2013069513/28.

(130085545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**Eiffel Investment Group Master Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 157.485.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Eiffel Investment Group Master SARL*

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013069746/11.

(130086106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Morgan Stanley Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.193.

—  
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 novembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 8 du 11 janvier 1989.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORGAN STANLEY ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2013069987/15.

(130085950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Fidees, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 177.503.

---

**OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE**

*Extrait du PV de l'assemblée générale du 28/5/2013 en vue d'ouvrir un bureau de liaison à Luxembourg*

De la société de droit anglais: EUROPEAN ENTERPRISE SOLUTIONS LIMITED

Constituée le: 6.11.2012

N° de registre: 8282901 près de Companies House à Cardiff (UK)

Au capital de: Mille livres sterling

Avec siège social: SUITE B 29 HARLEY STREET LONDON ENGLAND W1G 9QR

Représentée par: Monsieur Luc HEYSE, demeurant 6, rue Charles Arendt L-1134 Luxembourg, Agissant en qualité d'unique «Director»

Dénomination du bureau de liaison: FIDEES

Dotation de capital: 3.000 EUROS (Trois mille euros)

Est nommé directeur: Monsieur WEYRICH, Jonathan

Demeurant Rue de Hachy, 45 à B-6700 ARLON Belgique

Avec pouvoir illimité pour engager la succursale

Siège social du bureau de liaison: Rue d'Arlon, 2 à L-8399 WINDHOF

Activité à Luxembourg: Bureau de comptabilité

Signature

*Le rapporteur*

Référence de publication: 2013069564/25.

(130085436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

---

**East Capital (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour East Capital (Lux)*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013069754/11.

(130086148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Air 2007 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 132.392.

---

**EXTRAIT**

Il résulte de résolutions écrites de l'actionnaire de la Société signées en date du 26 avril 2013 que la démission de Monsieur Michael Frank Seidel de son poste de membre du conseil de surveillance de la Société («Beratungsgremium») en date du 1<sup>er</sup> janvier 2012 a été acceptée. Il est également confirmé la démission de Monsieur Tim Harenberg de son poste de membre du conseil de surveillance de la Société («Beratungsgremium») en date du 4 août 2011.

Dès lors il est admis que plus aucun membre ne siègeant au conseil de surveillance, l'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg mentionnant ce conseil doit être supprimée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 14 mai 2013.

*Pour Air 2007 S.A.*

Signature

Référence de publication: 2013070272/18.

(130086856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

---

**Bouvier Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 112.247.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 21 mars 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de la société

- BOUVIER PROPERTIES Sàrl, dont le siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, a été dénoncé en date du 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Martine LEYTEM, premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Alain NORTH, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg avant le 11 avril 2013.

Pour extrait conforme

Alain NORTH

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013070211/18.

(130086426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Castor International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 112.248.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 21 mars 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de la société

- CASTOR INTERNATIONAL Sàrl, dont le siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, a été dénoncé en date du 14 novembre 2008.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Martine LEYTEM, premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Alain NORTH, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg avant le 11 avril 2013.

Pour extrait conforme

Alain NORTH

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013070212/18.

(130086413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Ziksana Development Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 172.013.

—  
*Extrait du contrat de transfert de parts de la Société daté du 28 mars 2013*

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 28 mars 2013, Vikram Hazra, a transféré 937 parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 937 parts sociales ordinaires d'une valeur de 1 Euro chacune, à la société Simanta Das B.V., constituée et organisée en vertu des lois des Pays-Bas, avec siège sociale au 166 Noordwaarts, 2711-HN, Zoetermeer, enregistrée auprès du registre Néerlandais sous le numéro 27303431;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2013070177/18.

(130086194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**AIG European Real Estate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 89.614.

—  
EXTRAIT

En vertu des résolutions circulaires de l'associé de la Société datées du 28 mai 2013, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Benoit Bauduin en tant que gérant de la Société, et ce avec effet au 28 mai 2013;
- de nommer Mlle Bouchra Akhertous, née le 08 octobre 1974 à Mont-Saint-Martin, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, gérant de la Société, et ce avec effet au 28 mai 2013 et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

- Philippe Salpetier
- Brenda Monaghan
- Bouchra Akhertous
- Lucy McIntyre

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Bouchra Akhertous  
Mandataire

Référence de publication: 2013069601/23.

(130085736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Aabar Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edouard Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 169.173.

—  
EXTRAIT

En date du 22 mai 2013, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Ivo Hemelraad, en tant que gérant A, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069576/15.

(130085799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**EPF Richmond Riverside S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 134.038.

—  
Suivant les résolutions prises par l'associé unique en date du 11 mai 2012, il a été décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréée PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS N° B 65477, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, et qui à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

TMF Luxembourg S.A.  
Signataire autorisé

Référence de publication: 2013069768/15.

(130085851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Elisium S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 158.495.

Le siège social de la société anonyme Elisium S.A. l. sise au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-158 495 a été dénoncé avec effet au 23 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013069761/13.

(130085924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

**CROWN PREMIUM Private Equity V Europe plus North America S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 163.379.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 21. Juni 2012*

Am 21. Juni 2012 um 16:30 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse gefasst:

Die Versammlung beschließt, Dr. Konrad Bächinger, Maximilian F. Brönnner, Dr. Rüdiger von Kollmann, Dr. Roberto Paganoni, Alfred Straubinger, in den Verwaltungsrat aufzunehmen. Die Amtszeit wird um 6 Jahre verlängert und endet mit Ablauf der im Jahr 2018 stattfindenden Generalversammlung. Der Beschluss wurde mit der gesamten Mehrheit gefasst.

Luxembourg, den 30. Mai 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2013069714/17.

(130085939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

**Elwing Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 172.689.

*Extrait de la décision de l'Administrateur Unique de la Société en date du 5 mars 2013*

L'Administrateur Unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle vers le 30, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Monsieur Frédéric DEFLORENNE

Référence de publication: 2013069762/13.

(130086415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

**Intech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3850 Schiffange, 17-19, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 52.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069886/10.

(130086246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

**Resitalia Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.323.

## EXTRAIT

Les comptes annuels du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013070062/14.

(130085847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Marcol Capital Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 128.826.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 mai 2013, la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 08 mars 2012, de coopter Mr Yves BIEWER au poste d'Administrateur, en remplacement de Mme Marie BOURLOND, a été ratifiée.

Lors de cette même assemblée, Mr Giuliano BIDOLI 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé Administrateur avec effet rétroactif au 5 décembre 2012, en remplacement de Mr Olivier LECLIPTEUR, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

De plus, lors de cette même assemblée, Mr Sébastien BOMBENGER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé Administrateur avec effet immédiat, en remplacement de Mr Yves BIEWER, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Enfin, le mandat des Administrateurs, Mr Pii KETVEL et Mme Viviane HENGEL, ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 30.05.2013.

Pour: MARCOL CAPITAL EUROPE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013069974/25.

(130086125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Silf S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 47.557.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.05.2013.

Pour: SILF S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013070110/15.

(130086122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Road Runner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.  
R.C.S. Luxembourg B 72.610.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013070070/14.

(130086193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**M&G SERVICES S.A., Mossi & Ghisolfi Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.224.

Les adresses des administrateurs de la société sont modifiées comme suit:

- Monsieur Marco GHISOLFI, administrateur, demeurant professionnellement au 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Madame Vania BARAVINI, administrateur et Président, demeurant professionnellement au 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Monsieur Federico FRANZINA, administrateur, demeurant professionnellement au 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Monsieur Massimo MARTINETTO, administrateur, demeurant professionnellement au 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Monsieur Marco TOSELLI, administrateur, demeurant professionnellement au 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013069990/20.

(130085809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Prianon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 72.104.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 mai 2013 que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2017:

- Monsieur Fiorenzo PERUCCHI, Président du Conseil d'Administration, administrateur-délégué et administrateur;
- Monsieur Nicola PERUCCHI, Vice-Président du Conseil d'Administration et administrateur;
- Monsieur Paolo LAZZATI, administrateur.

De plus, le mandat de la société CONSULFIDE S.A., Commissaire de la Société, n'a pas été renouvelé.

La Société Réviconsult S.à r.l., ayant son siège au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B139013 a été nommée Commissaire de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2017

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013070049/20.

(130086270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---



**Geyser S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 16.041.

L'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2013 a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur des personnes suivantes:

\* Mr Pierre van der Mersch, Administrateur dont le mandat a été renouvelé le 17 avril 2013 jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

\* Mr Luigi Santambrogio, Administrateur dont le mandat a été renouvelé le 17 avril 2013 jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

\* Mr Axel van der Mersch, Administrateur dont le mandat a été renouvelé le 17 avril 2013 jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

\* Mr Jacques Reckinger, Administrateur dont le mandat a été renouvelé le 17 avril 2013 jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

\* Mr Guy Wagner, Administrateur dont le mandat a été renouvelé le 17 avril 2013 jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

- L'assemblée a renouvelé le mandat, jusqu'à l'issue de la prochaine, assemblée générale ordinaire, la société MAZARS Luxembourg S.A en qualité de réviseur d'entreprises agréée.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

GEYSER S.A.

Axel van der Mersch

Administrateur

Référence de publication: 2013069835/25.

(130086281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

**Minerva Art Fund Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 177.532.

**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of April.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARED:**

(i) Mr Jérôme CROISIER professionally residing in 123, rue Centrale, 3979 Grône, Switzerland,  
duly represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, professionally residing in 23, route d'Arlon L-8008 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy dated the 12 April 2013,

which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

(ii) Mr Alain PLASSARD, professionally residing in 5, rue Bautte, 1201 Genève, Switzerland,  
duly represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, professionally residing in 23, route d'Arlon L-8008 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy dated the 12 April 2013,

which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

(iii) Mr Nicolas BLANC, professionally residing in 2, rue du Lion d'or, 1003 Lausanne, Switzerland  
duly represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, professionally residing in 23, route d'Arlon L-8008 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy dated the 12 April 2013,

which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

(iv) Mr Daniel RAST, professionally residing in 3, rue du Grand-Pont, 1950 Sion, Switzerland  
duly represented by Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, professionally residing in 23, route d'Arlon L-8008 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy dated the 12 April 2013,

which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Such appearing parties have requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a limited liability company (société a responsabilité limitée) or (S.a r.f), which they declare to organise among themselves:

## **Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

### **Art. 1. Form and Denomination.**

1.1 There is formed, between the appearing parties, or any successor thereof, a limited liability company (société a responsabilité limitée) under the name "Minerva Art Fund Management S.á r.l." (the "Company") which will be governed by the Luxembourg laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter the "Law of 1915"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles" or the "Articles of Incorporation").

### **Art. 2. Object.**

2.1 The Company's corporate object is to act as general partner (associé gérant commandité) of "Minerva Art Fund S.C.A., SICAV-SIF." (the "SICAV-SIF"), a Luxembourg company in form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions (S.C.A) governed by Luxembourg laws and in particular, by the the law of 13 February 2007 relating to specialized investment funds, as amended or supplemented from time to time (the "2007 Law") and the Law of 1915.

2.2 The Company may also take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose

2.3 The Company shall carry out any activities connected with its status of general partner of the SICAV-SIF.

2.4 The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

### **Art. 3. Registered office.**

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg.

3.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for the amendments to the Articles.

3.3 However, the Board of Managers of the Company is authorized to transfer the registered office of the Company within the city of Luxembourg.

3.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

3.5 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

## **Chapter II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Corporate Capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at forty-one thousand Euro (EUR 41,000.-) represented by four hundred ten (410) shares. Each share has a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-), all subscribed and fully paid-up.

### **Art. 6. Modification of capital.**

6.1 The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the general meeting of shareholders deliberating in accordance with the requirements for amendment to these Articles (in case of plurality of shareholders), in accordance with article 16 of the Articles.

### **Art. 7. Shares rights.**

7.1 Subject to the provisions of article 15.3 below, all shares will have equal rights.

### **Art. 8. Shares.**

8.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

8.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.**

9.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

9.2 In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law of 1915.

9.3 In addition, each shareholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any share without the prior written consent of the Board of Managers.

**Chapitre III. Management**

**Art. 10. Management.**

10.1 The Company shall be managed by a Board of Managers composed of at least two (2) members.

10.2 Managers need not to be shareholders of the Company.

10.3 The members of the Board are split in two categories, respectively denominated "Category A Manager(s)" and "Category B Manager(s)".

10.4 The Managers are appointed for an unlimited period of time. Each Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

**Art. 11. Powers of the Board of Managers.**

11.1 In dealing with third parties and without prejudice to articles 10 and 12 of these Articles, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration and disposition acts and operations consistent with the Company's objects.

11.2 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

**Art. 12. Signatory authority.**

12.1 Towards third parties, the Company shall be validly bound by the joint signature of any two Managers comprising at least the signature of one Category A Manager and one Category B Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Managers.

**Art. 13. Delegation of powers.**

13.1 Any Manager may delegate its powers to an ad hoc mandatory to undertake specific tasks.

13.2 Any Manager shall determine the liabilities and the remuneration (if any) of the above mandatories, the duration of their mandate and any other condition applicable to their mandate.

**Art. 14. The Board of Managers.**

14.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

14.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

14.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

14.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

14.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and at least one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

14.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

14.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### **Chapitre IV. General Meeting of shareholders.**

##### **Art. 15. Power of shareholders.**

15.1 Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Subject to the provisions set out in Section 15.3 below, each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

15.2 In case of one shareholder owning all the shares, it assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and its decisions are recorded in writing.

15.3 The Company may also issue non-voting shares in the Company's share capital carrying a preferred dividend entitlement right in which case the following provisions shall apply (the "Preference Share(s)"). Preference Shares are non-voting shares but shall be entitled to vote in the following situations:

(i) in the following matters as defined in article 46 (1) of the Law of 1915:

- the issue of new Shares carrying preferential rights;
- the determination of the preferential cumulative dividend attaching to the non-voting Shares;
- the reduction of the capital of the Company;
- any change to the Company's corporate object;
- the issue of convertible bonds;
- the dissolution of the Company before its term;
- the transformation of the Company into a Company of another legal form.

(ii) According to article 46 (2) of the Law of 1915, Preference Shares shall have the same voting right as the holders of Ordinary Shares at all meetings if, despite the existence of profits available for that purpose, the preferential cumulative dividends have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all cumulative dividends shall have been received in full.

The Preference Shares retain these rights until all such dividends have been paid.

(iii) According to article 44 of the Law of 1915, Preference Shares shall also be given the right to vote on all matters:

- if the issued Preference Shares should have come to represent more than 50% of the total issued share capital;
- if the right to a preferential and cumulative dividend as provided for in article 44 (1) 2) of the Law of 1915, should no longer be granted or removed;
- if the preferential right on liquidation as provided for in article 44 of the Law of 1915, should not be granted or removed.

The Preference Shares will retain their voting right until and as long as any of these three conditions prevail.

##### **Art. 16. General meeting of shareholders.**

16.1 Shareholders meetings may always be convened by any Manager, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

16.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five. In such a case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

16.3 Should the Company have more than twenty-five shareholders, at least one annual general meeting must be held each year.

16.4 Whatever the number of shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

16.5 Collective decisions of shareholders are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the voting shares vote in favour. If that threshold is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

16.6 However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's voting shares in accordance with the Law of 1915.

16.7 Moreover, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **Chapitre V. Financial year - Balance sheet - Distribution of profits**

##### **Art. 17. Financial Year.**

17.1 The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December of each year.

**Art. 18. Balance sheet.**

18.1 At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

18.2 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19. Distribution of profits.**

19.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's corporate capital.

19.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by the Law of 1915 and by the Articles, the Board of Managers shall propose that funds available be distributed.

19.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the shareholders.

19.4 The Board of Managers may however decide to pay interim dividends. In such case, the general meeting of shareholders shall ratify the interim dividends and shall, upon proposal from the Board of Managers and within the limits provided by the Law of 1915 and the Articles decide to distribute what has not been paid as interim dividends or otherwise.

**Chapitre VI. Dissolution - Liquidation****Art. 20. Dissolution.**

20.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

**Art. 21. Liquidation.**

21.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the shareholders representing three-quarters of the Company's corporate capital.

21.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the general meeting of the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Chapitre VII. Applicable law****Art. 22. Applicable law.**

22.1 Reference is made to the provisions of the Law of 1915 for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the thirty-first (31) of December 2013.

*Subscription - Payment*

The Articles having thus been established, the following parties have subscribed:

(i) for the following number of voting shares in the Company:

- i. Mr Jerome CROISIER, subscribes for 110 shares;
- ii. Mr Alain PLASSARD, subscribes for 33 shares;
- iii. Mr Nicolas BLANC, subscribes for 33 shares;
- iv. Mr Daniel RAST, subscribes for 33 shares.

(i) for the following number of Preference Shares in the Company:

- i. Mr Alain PLASSARD, subscribes for 67 shares;
- ii. Mr Nicolas BLANC, subscribes for 67 shares;
- iii. Mr Daniel RAST, subscribes for 67 shares.

All these shares have been fully paid up in cash, therefore the amount of forty one thousand Euro (EUR 41,000.-) is as now at the disposal of the Company, evidence of which has been duly given to the notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The above-named parties resolved to create two Categories of Managers: Category A Managers and Category B Manager.

2) The number of Managers is currently fixed at four (4).

3) The following persons are appointed Managers for an unlimited period of time:

- as *Category A Managers of the Company*:

i. Mr. Jérôme CROISIER, Managing Partner, Minerva Art Consultancy S.à r.l., professionally residing in 123, rue Centrale, 3979, Grône, Switzerland;

ii. Mr. Nicolas BLANC, Partner, Lorocho, Elkaïm et Associés, lawfirm, professionally residing in 2, rue du Lion-d'or, 1003, Lausanne, Switzerland;

- as *Category B Managers of the Company*:

i. Mr. Marc LEFEBVRE, Partner, Level Advisory S.à r.l., professionally residing in 534, rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

ii. Mr. Alain PLASSARD, Director, Gesvalor S.A., professionally residing in 5, rue Bautte, 1201, Genève, Switzerland;

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be validly bound towards third parties, by the joint signature of any two (2) Managers comprising at least the signature of one Category A Manager and one Category B Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Managers

4) The following person is appointed as chairman of the Board of Managers as provided for in article 14 of the present Articles:

i. Mr Jerome CROISIER, Managing Partner, Minerva Art Consultancy S.a r.l., professionally residing in 123, rue Centrale, 3979, Grone, Switzerland;

5) The registered office of the Company is set at L-2535, 20, Boulevard Emmanuel Servais, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le vingt-quatre avril.

Par devant le soussigné, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

(i) Monsieur Jérôme Croisier, résident professionnellement à 123, rue Centrale, 3979 Grône, Suisse, représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, résidant professionnellement à 23, route d'Arlon L-8008 Luxembourg Grand Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 12 avril 2013.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(ii) Monsieur Alain Plassard, résident professionnellement à 5, rue Bautte, 1201 Genève, Suisse

représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, résidant professionnellement à 23, route d'Arlon L-8008 Luxembourg Grand Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 12 avril 2013.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iii) Monsieur Daniel Rast, résident professionnellement à 3, rue du Grand-Pont, 1950 Sion, Suisse

représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, résidant professionnellement à 23, route d'Arlon L-8008 Luxembourg Grand Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 12 avril 2013

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iv) Monsieur Nicolas Blanc, résident professionnellement à 2, rue du Lion d'or, 1003 Lausanne, Suisse

représenté par Dr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, résidant professionnellement à 23, route d'Arlon L-8008 Luxembourg Grand Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 12 avril 2013.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée.

## **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

### **Art. 1<sup>er</sup> . Forme et Nom.**

1.1 Il est formé entre les parties comparantes, ou tout successeur de celles-ci, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Minerva Art Fund Management S.à.r.l." (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

### **Art. 2. Objet social.**

2.1 La Société peut, en particulier, agir en qualité d'Associé Gérant Commandité de "Minerva Art Fund S.C.A, SICAV-SIF" (the "SICAV-SIF"), une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples régie par les lois luxembourgeoises et constituée sous la forme légale d'une société en commandite par actions, qui sera régie par les lois luxembourgeoises et en particulier la loi du 10 août 1915.

2.2 L'objet social de la Société est aussi de prendre des participations, de quelque sorte que ce soit, dans des sociétés commerciales, industrielles, financières ou autre, au Luxembourg ou à l'étranger; d'acquérir des valeurs et des droits au moyen de participation, contribution, souscription, prise ferme ou option, négociation, ou de tout autre manière, dont entre autre l'acquisition, l'exploitation et le développement de brevets et licences; d'accorder aux entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt toute assistance, prêts, avances ou garanties, et enfin d'accomplir toute opération directement ou indirectement liées à son objet.

2.3 La Société accomplira toutes les activités liées à son statut d'Associé Gérant Commandité de la SICAV-SIF.

2.4 La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec toutes les matières décrites ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.

### **Art. 3. Siège social.**

3.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3 Toutefois, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

3.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une Société luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

3.5 La Société peut avoir des bureaux et succursales à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quarante-et-un mille Euros (EUR 41.000,-) représenté par quatre cent dix actions (410) actions. Chaque action a une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-), toutes souscrites et entièrement libérées.

### **Art. 6. Modification du capital.**

6.1 Le capital peut être modifié à tout moment par décision de l'actionnaire unique (lorsqu'il n'y a qu'un seul actionnaire) ou par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant de la manière prévue pour modifier les Statuts (en cas de pluralité des actionnaires), conformément à l'article 16 des Statuts.

### **Art. 7.**

7.1 Sous réserve des stipulations de l'article 15.3 ci-dessous, toutes les actions donnent droit à des droits égaux.

### **Art. 8. Actions.**

8.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

8.2 Envers la Société, les actions de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **Art. 9. Cession d'actions.**

9.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul actionnaire, les actions de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

9.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs actionnaires, les actions détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

9.3 De plus, chaque actionnaire s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les actions qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

## **Chapitre III. Gérance.**

### **Art. 10. Conseil de Gérance.**

10.1 La société gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins deux (2) membres.

10.2 Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement actionnaires.

10.3 Les membres du Conseil sont répartis en deux Catégories, nommés respectivement «Gérant de catégorie A» et «Gérant de catégorie B».

10.4 Les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Chaque Gérant peut être révoqué avec ou sans motif par une résolution des actionnaires détenant la majorité des voix.

### **Art. 11. Pouvoirs du Conseil de Gérance.**

11.1 Dans les rapports avec les tiers et sans préjudice des articles 10 et 12 de ces Statuts, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition et toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

11.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil de Gérance.

### **Art. 12. Représentation de la société.**

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance.

### **Art. 13. Délégation de pouvoir.**

13.1 Tout Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

13.2 Tout Gérant déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces mandataires, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

### **Art. 14. Conseil de Gérance.**

14.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

14.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

14.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

14.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

14.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou en toutes circonstances par le gérant A seul. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

14.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

14.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.



## Chapitre IV. Assemblée Générale des Actionnaires.

### Art. 15. Pouvoir des actionnaires.

15.1 Tout actionnaire peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions dotées de droit de vote qu'il détient. Sous réserve des stipulations prévues à l'article 15.3 ci-dessous, chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel au nombre d'actions dotées de droit de vote qu'il détient.

15.2 En cas d'actionnaire unique, celui-ci exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des actionnaires et ses décisions sont établies par écrit.

15.3 La Société peut également émettre des actions sans droit de vote dans le capital social de la Société assorties d'un droit au paiement d'un dividende préférentiel (les «Actions Préférentielles») auquel cas, les stipulations suivantes s'appliquent. Les Actions Préférentielles ne donnent pas droit à un vote, sauf dans les cas suivants:

(i) Dans les cas suivants tels que déterminés par la Loi de 1915:

- l'émission de nouvelles Actions jouissant de droits privilégiés;
- la fixation du dividende privilégié récupérable attaché aux Actions sans droit de vote;
- la réduction du capital social de la Société;
- la modification de l'objet social de la Société;
- l'émission d'obligations convertibles;
- la dissolution anticipée de la Société;
- la transformation de la Société en une Société d'une autre forme juridique.

(ii) Conformément à l'article 46 (2) de la Loi de 1915, les porteurs d'Actions Préférentielles exercent les mêmes droits que les porteurs d'Actions Ordinaires dans toute assemblée, lorsque, malgré l'existence de bénéfice disponible à cet effet, les dividendes privilégiés et récupérables n'ont pas été entièrement mis en paiement, pour quelque cause que ce soit, pendant deux exercices successifs et cela jusqu'au moment où les dividendes auront été intégralement récupérés.

Les Actions Préférentielles retiennent ces droits jusqu'à ce que tous les dividendes ont été payés.

(iii) Conformément à l'article 44 de la Loi de 1915, les Actions Préférentielles auront le droit de voter sur toute question:

- lorsque les Actions Préférentielles émises représentent plus de 50% du capital social total émis;
- lorsque le droit à un dividende privilégié et récupérable tel que prévu à l'article 44 (1) 2) de la Loi de 1915, ne sera plus octroyé ou supprimé;
- lorsque le droit privilégié au remboursement de l'apport tel que prévu à l'article 44 de la Loi de 1915, ne sera plus octroyé ou supprimé.

Les Actions Préférentielles retiennent leurs droits de vote jusqu'à ce que et aussi longtemps que les conditions ci-dessus prévaudront.

### Art. 16. Assemblées Générales des Actionnaires.

16.1 Des assemblées d'actionnaires pourront toujours être convoquées par tout Gérant, à défaut par les actionnaires représentant plus de la moitié du capital de la Société.

16.2 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des actionnaires n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque actionnaire recevra le texte des résolutions ou décisions à adopter et émettra son vote par écrit.

16.3 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq actionnaires, il devra être tenu, chaque année, au moins une assemblée générale.

16.4 Quel que soit le nombre d'actionnaires, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des actionnaires qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

16.5 Les décisions collectives des actionnaires ne sont valablement prises que pour autant que les actionnaires détenant plus de la moitié des actions dotées de droit de vote votent en leurs faveur. Si ce seuil n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les actionnaires sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

16.6 Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'actionnaires détenant au moins les trois quarts des actions dotées de droit de vote, conformément à la Loi.

16.7 Par ailleurs, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les actionnaires et conformément à toute autre condition légale.

## Chapitre V. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

### Art. 17. Année Sociale.

17.1 L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

**Art. 18. Bilan.**

18.1 A la fin de chaque année sociale, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comportant une indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société.

18.2 Chaque actionnaire peut consulter cet inventaire et le bilan au siège social de la Société.

**Art. 19. Répartition des Bénéfices.**

19.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net. Un montant équivalent à cinq pourcent (5%) du bénéfice net de la Société sera alloué à la réserve légale jusqu'à ce que ce montant de la réserve légale atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

19.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

19.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des actionnaires.

19.4 Le Conseil de Gérance peut cependant décider de distribuer des dividendes intérimaires. Dans un tel cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera les dividendes intérimaires et décidera, sur proposition du Conseil de Gérance et dans les limites fixées par la Loi et les Statuts, de distribuer ce qui n'a pas encore été payé comme dividendes intérimaires ou autrement.

**Chapitre VI. Dissolution - Liquidation****Art. 20. Dissolution.**

20.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'un des actionnaires.

**Art. 21. Liquidation.**

21.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est approuvée par la majorité des actionnaires représentant les trois quarts du capital social de la Société.

21.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Chapitre VII. Loi applicable****Art. 22. Loi applicable.**

22.1 Il est fait référence aux prescriptions de la Loi pour toutes les matières qui ne font pas l'objet d'une stipulation spécifique par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre (31) 2013.

*Souscription - Paiement*

Les Statuts ayant été établis, les parties mentionnées ci-dessus ont souscrit:

(i) les actions avec droit de vote de la manière suivante:

- i. Monsieur Jérôme CROISIER, souscrit 110 parts sociales.
- ii. Monsieur Alain PLASSARD, souscrit 33 parts sociales.
- iii. Monsieur Nicolas BLANC, souscrit 33 parts sociales.
- iv. Monsieur Daniel RAST, souscrit 33 parts sociales.

(ii) Les Actions Préférentielles suivantes:

- i. Monsieur Alain PLASSARD, souscrit 67 parts sociales.
- ii. Monsieur Nicolas BLANC, souscrit 67 parts sociales.
- iii. Monsieur Daniel RAST, souscrit 67 parts sociales.

Toutes ces actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de quarante-et-un mille euros (EUR 41.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Estimation des coûts*

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties comparantes précitées, représentant la totalité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les parties comparantes précitées ont décidé de créer des catégories de Gérants: les Gérants de catégorie A et les Gérants de catégorie B;

2. Le nombre des Gérants est fixé à quatre (4).

3. Les personnes suivantes sont désignées comme Gérants pour une période indéterminée:

- *comme gérants de catégorie A de la Société:*

i. Monsieur Jérôme CROISIER, Directeur, résidant professionnellement à 123, rue Centrale, 3979 Grône, Suisse;

ii. Monsieur Nicolas Blanc, Directeur, résidant professionnellement à 2, rue du Lion d'or, 1003 Lausanne, Suisse;

- *comme gérants de catégorie B de la Société:*

i. Monsieur Marc LEFEBVRE, Directeur, résidant professionnellement à 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

ii. Monsieur Alain Plassard, Directeur, résidant professionnellement à 5, rue Bautte, 1205 Genève, Suisse;

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société sera valablement liée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué par le Conseil de Gérance.

4. La personne suivante est nommée présidente du Conseil de Gérance conformément à l'article 14 des présents Statuts:

i. Monsieur Jérôme CROISIER, Directeur, résidant professionnellement à 123, rue Centrale, 3979 Grône, Suisse;

5. Le siège social de la Société est fixé au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les personnes comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.A. Delagardelle et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 mai 2013. LAC/2013/20596. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signée): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013069967/544.

(130086189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

**LEBON International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.542.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour de mai.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

1) Fabrice LEBON, né le 27 décembre 1966 à Somain (France), chef d'entreprise, ayant son adresse personnelle au 4, rue Gallieni, 59493 Villeneuve d'Ascq, France,

2) Maximilien LEBON, née le 31 août 1993 à Lille (France), étudiant, ayant son adresse personnelle au 4, rue Gallieni, 59493 Villeneuve d'Ascq, France,

3) Capucine LEBON, né le 24 octobre 1996 à Lille (France), lycéenne, ayant son adresse personnelle au 4, rue Gallieni, 59493 Villeneuve d'Ascq, France,

ici représentée par Fabrice LEBON, précité, agissant en tant que représentant légal et en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La partie comparante, représentée comme établit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société à responsabilité limitée est "LEBON International S.à r.l." (la «Société»).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra fournir des prestations de conseils et d'assistance en matière comptable, fiscale, commerciale, logistique et stratégique et notamment à ses filiales.

3.5. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet et en particulier toutes opérations liées à l'activité de production et de négoce d'équipement de protection individuelle.

### Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à vingt millions d'euros (20.000.000 EUR), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

#### **8.1 Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

#### **8.2 Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue.

Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

### Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

#### 11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

### Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1 L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) décembre de chaque année et se termine le trente (30) novembre de l'année qui suit.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «Jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

### **Art. 14. Commissaire - Réviseurs d'entreprises agréé.**

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s), qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise agréé, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) / réviseurs d'entreprise agréé et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) / réviseur d'entreprise agréé pourront être réélus.

### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 16.**

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## **VII. Dispositions générales**

### **Art. 17.**

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Réso-

lutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 30 novembre 2013.

#### *Souscription et libération*

- Fabrice LEBON, prénommé, souscrit à quinze mille trois cent quarante-quatre (15.344) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune;

- Maximilien LEBON, prénommé, souscrit à deux mille trois cent vingt-huit (2.328) parts sociales d'une valeur de mille euros (1.000 EUR) chacune, et

- Capucine LEBON, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à deux mille trois cent vingt-huit (2.328) parts sociales d'une valeur de mille euros (1.000 EUR) chacune.

Les associés, Fabrice Lebon, Maximilien Lebon et Capucine Lebon (les «Souscripteurs»), préqualifiés, déclarent libérer ces parts sociales intégralement par un apport en nature d'un montant de vingt millions d'Euros (20.000.000 EUR) Apport en nature»).

#### *Description de l'Apport*

L'Apport en nature est légalement détenu par les Souscripteurs. L'Apport à la Société est composé de la totalité des parts sociales de la société Holding F.Lebon, une société à responsabilité limitée unipersonnelle constituée et existant sous les lois françaises, ayant son siège social à Zone Industrielle de Somain-Aniche, 59490 Somain, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Douai sous le numéro B 515 215 739, pour un montant de vingt millions d'euros (20.000.000 EUR).

#### *Evaluation*

La valeur totale de l'Apport en nature est de vingt millions d'euros (20.000.000 EUR). Cette évaluation a été approuvée par les associés de la Société conformément à la déclaration de la valeur de l'Apport en nature daté du 28 mai 2013, qui sera annexée à cet acte et qui sera soumise aux formalités d'enregistrement.

#### *Preuve de l'existence de l'Apport en nature*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au Notaire soussigné par:

- (i) une déclaration de la valeur de l'Apport signées par les associés de la Société;
- (ii) un bilan de Holding F.Lebon, précitée, au 30 novembre 2012;
- (iii) une déclaration des gérants de Holding F.Lebon, précitée.

#### *Réalisation effective de l'apport*

Les associés, précitées, par leur mandataire, déclarent:

- qu'ils sont seuls propriétaires sans restriction de l'ensemble des actions apportées et possèdent le pouvoir d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- l'apport de ces actions est effectivement réalisé sans réserve avec effet au à la date du présent acte;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des actions, aux fins d'effectuer leur transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à six mille deux cent euros (EUR 6.200).

#### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Fabrice Lebon, né le 27 décembre 1966 à Somain (France), chef d'entreprise, ayant son adresse personnelle au 4, rue Gallieni, 59493 Villeneuve d'Ascq, France, est nommé comme gérant unique de la Société pour une durée illimitée.
2. Le siège social de la Société est établi au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Déclaration*

FAIT ET PASSE à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.



Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. Lebon, M. Lebon, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 29 mai 2013. REM/2013/890. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013069947/297.

(130086437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

**NextEnergy Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.021.470,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.767.

*Extrait des résolutions des associés*

En date du 22 mars 2013, les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Nedim Gorel en tant que gérant de la Société, et ce avec effet au 29 janvier 2013.
- de nommer ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336, en tant que gérant de la société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérant:*

- ATC Management (luxembourg) S.à r.l.

*Gérant A:*

- Richard BREKELMANS

*Gérant B:*

- Marjoleine VAN OORT

Pour mention aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Stijn CURFS

*Mandataire*

Référence de publication: 2013070010/26.

(130086166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

**Pentavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.065.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of April.

Before Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Index Ventures V (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1126, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Me Nathalie HOULLE, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal;

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1125, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Me Nathalie HOULLE, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal;

Yucca (Jersey) SLP, a separate limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 13, having its registered office at Seaton Place No. 1, St Helier, Jersey JE2 3QL, here represented by Me Nathalie HOULLE, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal;

Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP981, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, here represented by Me Nathalie HOULLE, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal;

Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP979, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, here represented by Me Nathalie HOULLE, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of Pentavest S.à r.l. having its registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 154065 (the "Company"), incorporated by a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on June 18, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1579 of August 3, 2010. The articles have been modified for the last time by a deed of Me Francis KESSELER, prenamed, on March 25, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the capital of the Company is set at thirteen million eight hundred sixty nine thousand six hundred forty six Euros and fifty Cents (EUR 13,869,646.50) represented by two hundred forty six million seven hundred twenty eight thousand eight hundred sixteen (246,728,816) class A shares, by thirty-eight million seven hundred and twenty thousand (38,750,000) class B shares, by three hundred thirty-nine million six hundred fifteen thousand five hundred and twenty-eight (339,615,528) class C shares, by thirty two million six hundred eighty nine thousand six hundred fifty five (32,689,655) class D shares, by two hundred and eighty-two million (282,000,000) class E shares, by thirty-eight million four hundred thirty three thousand and six (38,433,006) class F shares, by eight million (8,000,000) class G shares, by one hundred eighty six million two hundred forty-nine thousand four hundred (186,249,400) class H shares, by twenty- two million (22,000,000) class I shares, and by one hundred ninety two million four hundred ninety eight thousand two hundred forty five (192,498,245) class J shares, each with a nominal value of one Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.

III. That these shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 241,686,864 class A shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 37,958,136 class B shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
3. 32,021,635 class D shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
4. 7,444,691 class G shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
5. 21,550,426 class I shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
6. 1,957,842 class A shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 307,489 class B shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
8. 259,399 class D shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 60,309 class G shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
10. 174,574 class I shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
11. 3,084,110 class A shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
12. 484,375 class B shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
13. 1,698,078 class C shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
14. 408,621 class D shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
15. 1,410,000 class E shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
16. 192,165 class F shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
17. 495,000 class G shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
18. 931,248 class H shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
19. 275,000 class I shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
20. 962,491 class J shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
21. 326,525,726 class C shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
22. 271,130,874 class E shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;

23. 36,951,683 class F shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
  24. 179,070,789 class H shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
  25. 185,078,785 class J shares for Index Ventures Growth I (Jersey) L.P.;
  26. 11,391,724 class C shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
  27. 9,459,126 class E shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
  28. 1,289,158 class F for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
  29. 6,247,363 class H shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
  30. 6,456,969 class J shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.
- IV. That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of three million four hundred ninety seven thousand three hundred forty one Euros and ninety six Cents (EUR 3,497,341.96) so as to raise it from its present amount of thirteen million eight hundred sixty nine thousand six hundred forty six Euros and fifty Cents (EUR 13,869,646.50) to seventeen million three hundred sixty six thousand nine hundred eighty eight Euros and forty six Cents (EUR 17,366,988.46) by the creation and the issue of three hundred forty nine million seven hundred thirty four thousand one hundred ninety six (349,734,196) new class J shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

2) Subscription and paying up of the three hundred forty nine million seven hundred thirty four thousand one hundred ninety six (349,734,196) new class J shares as follows:

(a) Three hundred thirty six million two hundred fifty four thousand three hundred ninety one (336,254,391) new class J shares by Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of three million three hundred sixty two thousand five hundred forty three Euros and ninety one Cents (EUR 3,362,543.91);

(b) eleven million seven hundred thirty one thousand one hundred thirty four (11,731,134) new class J shares by Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of one hundred seventeen thousand three hundred eleven Euros and thirty four Cents (EUR 117,311.34); and

(c) one million seven hundred forty eight thousand six hundred seventy one (1,748,671) new class J shares by Yucca (Jersey) SLP, prenamed, by a contribution in cash of seventeen thousand four hundred eighty six Euros and seventy one Cents (EUR 17,486.71).

3) Amendment of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions.

#### *First resolution*

The shareholders of the Company unanimously resolve to increase the capital of the Company by an amount of three million four hundred ninety seven thousand three hundred forty one Euros and ninety six Cents (EUR 3,497,341.96) so as to raise it from its present amount of thirteen million eight hundred sixty nine thousand six hundred forty six Euros and fifty Cents (EUR 13,869,646.50) to seventeen million three hundred sixty six thousand nine hundred eighty eight Euros and forty six Cents (EUR 17,366,988.46) by the creation and the issue of three hundred forty nine million seven hundred thirty four thousand one hundred ninety six (349,734,196) new class J shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

#### *Subscription and payment*

All the three hundred forty nine million seven hundred thirty four thousand one hundred ninety six (349,734,196) new class J shares are subscribed for by the existing shareholders as follows:

(a) Three hundred thirty six million two hundred fifty four thousand three hundred ninety one (336,254,391) new class J shares by Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of three million three hundred sixty two thousand five hundred forty three Euros and ninety one Cents (EUR 3,362,543.91);

(b) eleven million seven hundred thirty one thousand one hundred thirty four (11,731,134) new class J shares by Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., prenamed, by a contribution in cash of one hundred seventeen thousand three hundred eleven Euros and thirty four Cents (EUR 117,311.34); and

(c) one million seven hundred forty eight thousand six hundred seventy one (1,748,671) new class J shares by Yucca (Jersey) SLP, prenamed, by a contribution in cash of seventeen thousand four hundred eighty six Euros and seventy one Cents (EUR 17,486.71).

The three hundred forty nine million seven hundred thirty four thousand one hundred ninety six (349,734,196) new class J shares have been entirely paid up by a contribution in cash from the above mentioned persons for an aggregate amount of three million four hundred ninety seven thousand three hundred forty one Euros and ninety six Cents (EUR 3,497,341.96) which is now at the disposal of the Company.

### Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution and subscription of the new class J shares, Article 6 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at seventeen million three hundred sixty six thousand nine hundred eighty eight Euros and forty six Cents (EUR 17,366,988.46) represented by two hundred forty six million seven hundred twenty eight thousand eight hundred sixteen (246,728,816) class A shares, by thirty-eight million seven hundred and twenty thousand (38,750,000) class B shares, by three hundred thirty-nine million six hundred fifteen thousand five hundred and twenty-eight (339,615,528) class C shares, by thirty two million six hundred eighty nine thousand six hundred fifty five (32,689,655) class D shares, by two hundred and eighty-two million (282,000,000) class E shares, by thirty-eight million four hundred thirty three thousand and six (38,433,006) class F shares, by eight million (8,000,000) class G shares, by one hundred eighty six million two hundred forty-nine thousand four hundred (186,249,400) class H shares, by twenty-two million (22,000,000) class I shares, and by five hundred forty two million two hundred thirty two thousand four hundred forty one (542,232,441) class J shares, each with a nominal value of one Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up."

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at three thousand three hundred euro (EUR 3,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

#### ONT COMPARU:

Index Ventures V (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1126, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Maître Nathalie HOULLE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1125, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Maître Nathalie HOULLE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Yucca (Jersey) SLP, un separate limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 13, ayant son siège social à Seaton Place No. 1, St Héliier, Jersey JE2 3QL, Channel Islands, ici représentée par Maître Nathalie HOULLE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP981, ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, agissant par son managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, ici représentée par Maître Nathalie HOULLE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP979, ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, agissant par son managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, ici représentée par Maître Nathalie HOULLE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ces procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes prénommées et le notaire soussigné, demeureront annexées à l'acte.

Les parties comparantes prénommées, représentées comme établi ci avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les associés actuels de Pentavest S.à r.l. avec siège social au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 154065 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire Me Paul BETTINGEN, résidant à Niederanven, en date du 18 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1579 du 3 août 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Maître Francis KESSELER, en date du 25 mars 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à treize millions huit cent soixante-neuf mille six cent quarante-six euros et cinquante centimes (EUR 13.869.646,50) représenté par deux cent quarante-six millions sept cent vingt-huit mille huit cent seize (246.728.816) parts sociales de classe A, par trente-huit millions sept cent cinquante mille (38.750.000) parts sociales de classe B, par trois cent trente-neuf millions six cent quinze mille cinq cent vingt-huit (339.615.528) parts sociales de classe C, par trente-deux millions six cent quatre-vingt-neuf mille six cent cinquante-cinq (32.689.655) parts sociales de classe D, par deux cent quatre-vingt-deux millions (282.000.000) parts sociales de classe E, par trente-huit millions quatre cent trente-trois mille six (38.433.006) parts sociales de classe F, par huit millions (8.000.000) parts sociales de classe G, par cent quatre-vingt-six millions deux cent quarante-neuf mille quatre cent (186.249.400) parts sociales de classe H, par vingt-deux millions (22.000.000) parts sociales de classe I et par cent quatre-vingt-douze millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quarante-cinq (192.498.245) parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées.

III. Ces parts sociales sont réparties entre les associés existants comme suit:

1. 241.686.864 parts sociales de classe A pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 37.958.136 parts sociales de classe B pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
3. 32.021.635 parts sociales de classe D pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
4. 7.444.691 parts sociales de classe G pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
5. 21.550.426 parts sociales de classe I pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
6. 1.957.842 parts sociales de classe A pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 307.489 parts sociales de classe B pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
8. 259.399 parts sociales de classe D pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 60.309 parts sociales de classe G pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
10. 174.574 parts sociales de classe I pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
11. 3.084.110 parts sociales de classe A pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
12. 484.375 parts sociales de classe B pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
13. 1.698.078 parts sociales de classe C pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
14. 408.621 parts sociales de classe D pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
15. 1.410.000 parts sociales de classe E pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
16. 192.165 parts sociales de classe F pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
17. 495.000 parts sociales de classe G pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
18. 931.428 parts sociales de classe H pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
19. 275.000 parts sociales de classe I pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
20. 962.491 parts sociales de classe J pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
21. 326.525.726 parts sociales de classe C pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
22. 271.130.874 parts sociales de classe E pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
23. 36.951.683 parts sociales de classe F pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
24. 179.070.789 parts sociales de classe H pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
25. 185.078.785 parts sociales de classe J pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
26. 11.391.724 parts sociales de classe C pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
27. 9.459.126 parts sociales de classe E pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
28. 1.289.158 parts sociales de classe F pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
29. 6.247.363 parts sociales de classe H pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
30. 6.456.969 parts sociales de classe J pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.

IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent quarante et un euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 3.497.341,96) afin de le porter de son montant actuel de treize millions huit cent soixante-neuf mille six cent quarante-six euros et cinquante centimes (EUR 13.869.646,50) à

dix-sept millions trois cent soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-huit euros et quarante-six centimes (EUR 17.366.988,46) par la création et l'émission de trois cent quarante-neuf millions sept cent trente-quatre mille cent quatre-vingt-seize (349.734.196) nouvelles parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

2) Souscription et libération des trois cent quarante-neuf millions sept cent trente-quatre mille cent quatre-vingt-seize (349.734.196) nouvelles parts sociales de classe J comme suit:

(a) trois cent trente-six millions deux cent cinquante-quatre mille trois cent quatre-vingt-onze (336.254.391) nouvelles parts sociales de classe J pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P par l'apport en numéraire de trois millions trois cent soixante-deux mille cinq cent quarante-trois euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 3.362.543,91).

(b) onze millions sept cent trente et un mille cent trente-quatre (11.731.134) nouvelles parts sociales de classe J pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de cent dix-sept mille trois cent onze euros et trente-quatre centimes (EUR 117.311,34); et

(c) un million sept cent quarante-huit mille six cent soixante et onze (1.748.671) nouvelles parts sociales de classe J pour Yucca (Jersey) SLP par l'apport en numéraire de dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-six euros et soixante et onze centimes (EUR 17.486,71).

4) Modification de l'Article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, reçoivent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes.

#### *Première résolution*

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent quarante et un euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 3.497.341,96) afin de le porter de son montant actuel de treize millions huit cent soixante-neuf mille six cent quarante-six euros et cinquante centimes (EUR 13.869.646,50) à dix-sept millions trois cent soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-huit euros et quarante-six centimes (EUR 17.366.988,46) par la création et l'émission de trois cent quarante-neuf millions sept cent trente-quatre mille cent quatre-vingt-seize (349.734.196) nouvelles parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

#### *Souscription et libération*

Toutes les trois cent quarante-neuf millions sept cent trente-quatre mille cent quatre-vingt-seize (349.734.196) nouvelles parts sociales de classe J sont souscrites par les associés actuels comme suit:

(a) trois cent trente-six millions deux cent cinquante-quatre mille trois cent quatre-vingt-onze (336.254.391) nouvelles parts sociales de classe J pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P par l'apport en numéraire de trois millions trois cent soixante-deux mille cinq cent quarante-trois euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 3.362.543,91).

(b) onze millions sept cent trente et un mille cent trente-quatre (11.731.134) nouvelles parts sociales de classe J pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de cent dix-sept mille trois cent onze euros et trente-quatre centimes (EUR 117.311,34); et

(c) un million sept cent quarante-huit mille six cent soixante et onze (1.748.671) nouvelles parts sociales de classe J pour Yucca (Jersey) SLP par l'apport en numéraire de dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-six euros et soixante et onze centimes (EUR 17.486,71).

Les trois cent quarante-neuf millions sept cent trente-quatre mille cent quatre-vingt-seize (349.734.196) nouvelles parts sociales de classe J ont été entièrement libérées par apport en numéraire de la part des personnes susmentionnées à concurrence d'un montant total de trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent quarante et un euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 3.497.341,96) qui est à la disposition de la société.

#### *Troisième résolution*

Suite à la résolution précédente et à la souscription des nouvelles parts sociales de classe J, l'Article 6 des statuts est modifié et est à présent libellé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à dix-sept millions trois cent soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-huit euros et quarante-six centimes (EUR 17.366.988,46) représenté par deux cent quarante-six millions sept cent vingt-huit mille huit cent seize (246.728.816) de parts sociales de classe A, par trente-huit millions sept cent cinquante mille (38.750.000) de parts sociales de classe B, par trois cent trente-neuf millions six cent quinze mille cinq cent vingt-huit (339.615.528) parts sociales de classe C, par trente-deux millions six cent quatre-vingt-neuf mille six cent cinquante-cinq (32.689.655) parts sociales de classe D, par deux cent quatre-vingt-deux millions (282.000.000) de parts sociales de classe E, par trente-huit millions quatre cent trente-trois mille six (38.433.006) parts sociales de classe F, par huit millions (8.000.000) de Parts Sociales de classe G, par cent quatre-vingt-six millions deux cent quarante-neuf mille quatre cents (186.249.400) parts sociales de classe H, par vingt-deux millions (22.000.000) parts sociales de classe I et par cinq cent quarante-deux millions deux cent trente-deux mille quatre cent quarante et un (542.232.441) parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées»

*Coûts*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des parties comparantes, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Houlle, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 avril 2013. Relation: EAC/2013/5504. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070034/312.

(130085729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Nams Europe Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 171.084.

—  
*Cession de parts*

Entre les parties:

PREMIER CIRCLE LIMITED

26, New Street

JE2 3RA St. Helier

JERSEY

Numéro de registre de commerce 43119

Et

M. Jonathan SEBBAG

E 8/27 William Street

Botany 2029

SYDNEY (New South Wales)

Né le 25.05.1943 à Meknès, Maroc

La société PREMIER CIRCLE LIMITED cède en date d'aujourd'hui 3 125 parts de la société NAMS EUROPE LIMITED, numéro de commerce B 171084, avec siège social au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, à Monsieur Jonathan SEBBAG.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013070011/26.

(130086240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Videodeals.com S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 164.621,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.595.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of April, before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, was held an extraordinary general meeting of shareholders of Videodeals.com S.A., a public company limited by shares, having its registered offices at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry (Registre de Commerce et des Sociétés) under no. B.159.595, incorporated by notarial deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary officiating in Luxembourg, on March 9, 2011, as published in the Official Gazette of Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 1319 of June 17, 2011, whose articles were last amended on March 15, 2013 by the undersigned notary, not yet published (the "Company").

The Meeting was presided by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg (the "Chairman"). The Meeting appointed Mrs Claudia Rouckert, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg as secretary and Mrs Claudia Rouckert, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg as scrutineer.

The Chairman requested the notary to record that:

(I) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, which, after having been signed by the proxy holder of the represented shareholders; the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

(II) The proxies of the represented shareholders, after having been signed ne varietur by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall also remain annexed to the present deed.

(III) As appears from the attendance list, the entire issued and paid up share capital of the company, is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

(IV) The agenda of the extraordinary general meeting of shareholders is worded as follows:

a. Waiver of convening formalities.

b. Waiver of any and all pre-emptive rights with respect to the issuance of the New Shares (as defined hereafter).

c. Increase of the Company's share capital from one hundred and fifty two thousand nine hundred and eighty one Euro (EUR 152,981.-) to one hundred and forty six thousand six hundred and twenty-one Euro (EUR 164,621.-) by the issuance of eleven thousand six hundred and forty (11,640) new ordinary registered shares of a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (such shares collectively hereinafter the "New Shares"), by way of a contribution in cash of an amount of one hundred and twenty five thousand Euro (EUR 125,000.-), whereby the value of the cash contribution exceeding the aggregate nominal value of the New Shares to be issued, being an amount of one hundred and thirteen thousand three hundred and sixty Euro (EUR 113,360.-) shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

d. Subscription and payment of the New Shares.

e. Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's Articles of Association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items c. and d.

f. Miscellaneous.

The general meeting of shareholders of the Company ("Meeting") then proceeded to take the following resolutions unanimously:

#### *First resolution*

The entire share capital being present or validly represented, the Meeting waived any and all formalities in relation to the holding of a general meeting of shareholders of the Company, considered itself as duly convened and declared to have full knowledge of the agenda of the present meeting which was communicated in advance.

#### *Second resolution*

The Meeting waived any and all pre-emptive rights in respect of the contemplated issuance of the New Shares.

#### *Third resolution*

The Meeting resolved to increase the capital of the Company from its current amount of one hundred and fifty two thousand nine hundred and eighty one Euro (EUR 152,981) to one hundred and forty six thousand six hundred and twenty-one Euro (EUR 164,621.-) by way of the issuance of eleven thousand six hundred and forty (11,640) New Shares, by way of a contribution in cash of an amount of one hundred and twenty five thousand Euro (EUR 125,000.-), whereby the value of the cash contribution exceeding the aggregate nominal value of the New Shares to be issued, being an amount of one hundred and thirteen thousand three hundred and sixty Euro (EUR 113,360.-) shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

Thereupon, the following person intervened:

- WALVIS PARTICIPATIES B.V., a private company with limited liability according to the laws of the Netherlands (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its seat in Utrecht, the Netherlands and its registered offices at Europalaan 400, 3526 KS Utrecht, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce under no. 55711375, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy, here annexed, and subscribed for eleven thousand six hundred and forty (11,640) New Shares and paid these 11,640 New Shares up by way of a contribution in cash in an amount of one hundred and twenty five thousand Euro (EUR 125,000.-), so that the amount of one hundred and twenty five thousand Euro (EUR 125,000.-) is at the disposal of the Company. Proof of existence and value of the Contribution has been given to the undersigned Notary.

#### *Fourth resolution*

The Meeting declared that, as a result of the issuance of the New Shares, the number of shares in the Company's issued share capital is raised from one hundred and fifty two thousand nine hundred and eighty one (152,981) to hundred



and forty six thousand six hundred and twenty-one (164,621) ordinary registered shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and that all New Shares were subscribed for and fully paid in.

*Fifth resolution*

Consequently, the Meeting resolved to amend the provisions of Article 5.1 of the Company's articles of association as follows:

**" Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is set at one hundred and forty six thousand six hundred and twenty-one Euro (EUR 164,621.-), represented by one hundred and forty six thousand six hundred and twenty-one (164,621) ordinary registered shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-in."

*Estimated costs*

The cost, remuneration or expenses, which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

*Attestation*

The Notary acting in this matter declares that he has verified the existence of the conditions set out in Article 26 of the Luxembourg Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that as per the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a version in French. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French version of this deed, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first mentioned above. The notarial deed having been read to the representative of the appearing parties, the said person signed together with the notary, this present original deed.

**Follows the French translation of the preceding text:**

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois d'avril, par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, s'est tenue un assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Videodeals.com S.A., ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B.159.595 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 9 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1319 en date du 17 juin 2011, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte notarié du notaire instrumentant en date du 15 mars 2013, ne pas encore publié (la «Société»).

L'assemblée a été présidée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg (le «Président»). La réunion a nommé Mme Claudia Rouckert, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg comme secrétaire et Mme Claudia Rouckert, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg comme scrutateur.

Le Président a requis au notaire instrumentant d'acter que:

(I) Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de actions détenues par chacun sont renseignés sur une liste de présence, qui, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés; les membres du conseil de la réunion et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

(II) Les procurations d'actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du conseil de la réunion et le notaire instrumentant, resteront également annexée au présent acte.

(III) Il appert de la liste de présence, que l'intégralité du capital social de la Société, est représentée de sorte que la réunion peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

(IV) Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est libellé comme suit:

- a) Renonciation aux formalités de convocation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société;
- b) Renonciation aux droits de préemption relative à l'émission des Nouvelles Actions (telles que définies ci-dessous).
- c) Augmentation du capital social de la Société de cent cinquante deux mille neuf cent quatre-vingt et un euros (EUR 152,981.-) à cent soixante quatre mille six cent vingt-et-un euros (EUR 164,621) par émission d'onze mille six cent quarante (11.640) nouvelles actions d'une valeur nominale d'une euro (EUR 1.-) chacune (ci-après: les «Nouvelles Actions») par apport en numéraire d'un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-), dont la valeur de l'apport en numéraire excédant la valeur nominale intégrale des Nouvelles Actions à émettre, étant un montant de cent treize mille trois cent soixante euros (EUR 113,360.-) sera attribué au réserve de prime d'émission;

d) Souscription et libération.

e) Modification subséquente des dispositions de l'article 5.1. de statuts de la Société de manière à refléter les résolutions prises aux points c et d;

f) Divers.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société («l'Assemblée») a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à l'assemblée générale des actionnaires, l'Assemblée décide de renoncer aux toutes formalités de convocation d'une assemblée générale des actionnaires de la Société, se considère comme être dûment convoqué et déclare avoir pleine connaissance de l'objet des présentes résolutions qui ont été communiquées au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la renonciation par les actionnaires de la Société de leurs droits de préemption relative à l'émission des Nouvelles Actions.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de cent cinquante deux mille neuf cent quatre-vingt et un euros (EUR 152,981.-) à cent soixante quatre mille six cent vingt-et-un euros (EUR 164,621) par émission des Nouvelles Actions et d'accepter que ces Nouvelles Actions seront libérées par voie d'un apport en numéraire pour un montant totale de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-), dont la valeur de l'apport en numéraire excédant la valeur nominale intégrale des Nouvelles Actions à émettre, étant un montant de cent treize mille trois cent soixante euros (EUR 113,360.-) au réserve de prime d'émission.

A ce stade la personne suivante est intervenue:

- WALVIS PARTICIPATIES B.V., ayant son siège social à Europalaan 400, KS Utrecht, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Utrecht sous le no. 55711375, Les Pays-Bas, ici dûment représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration, ci-annexée, et a déclaré de souscrire toutes les onze mille six cent quarante (11.640) nouvelles actions à émettre et de les libérer par voie d'un apport en numéraire de cent vingt cinq mille euros (EUR 125.000.-), de sorte que le montant de cent vingt cinq mille euros (EUR 125.000.-) est à la disposition de la Société. Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentaire, par voie d'un certificat de blocage.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée déclare que, suite à cette augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Actions, le nombre des actions du capital social de la Société a été augmenté de cent cinquante deux mille neuf cent quatre-vingt et un (152,981) actions à cent soixante quatre mille six cent vingt-et-un (164,621) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et que les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées.

#### *Cinquième résolution*

Suite à cette augmentation du capital social, l'Assemblée décide de modifier les dispositions de l'Article 5 des statuts de la Société et leur donner la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent soixante quatre mille six cent vingt-et-un euros (EUR 164,621), représenté par cent soixante quatre mille six cent vingt-et-un (164,621) actions d'une valeur nominale de d'une Euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement de ces conditions.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, elles ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 avril 2013. Relation: EAC/2013/5496. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013070163/182.

(130085711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

### **Architecture & Patrimoine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 116, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 177.549.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le quinze mai.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Christian WALTENER, architecte, né à Luxembourg le 3 mars 1984, demeurant à L-8387 Koerich, 8, montée Saint Hubert.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'architecture, d'urbanisme, d'environnement et de design y compris toutes activités s'y rattachant, tels que notamment services de conseils, d'études, d'assistance, de contrôle, de direction, de coordination, de surveillance et d'expertise dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et le design.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

La société peut s'associer avec tous les moyens permis à toute affaire, entreprise ou société qui présente un objet analogue ou conforme ou qui, pour l'objet prévu, est prometteur pour l'avenir de la société.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra, d'une façon générale, faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de Architecture & Patrimoine S.à r.l..

**Art. 4.** Le siège social est établi à Steinfort. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de 12.500,- Euros (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125,- Euros (cent vingt-cinq euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions de l'article cent quatre-vingt-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

## **Titre II. Administration - Assemblée Générale**

**Art. 9.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'associé unique, respectivement l'assemblée des associés en cas de pluralité d'eux, qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique, respectivement l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée des associés sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établi par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrites sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes dans des conditions normales.

## **Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre de l'an deux-mille treize.

**Art. 13.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte des profits et des pertes, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés. Une partie de ce solde pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

## **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 17.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## **Disposition générale**

**Art. 19.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

### *Souscription et Libération*

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- M. Christian Waltener, préqualifié, . . . . . 100 parts sociales

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

### *Evaluation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris en outre les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Christian WALTENER, architecte, né à Luxembourg le 3 mars 1984, demeurant à L-8387 Koerich, 8, montée Saint Hubert.

2. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

3. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-8422 Steinfort, 116, rue de Hobscheid.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Waltener, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: LAC/2013/22722. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013070248/126.

(130086826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

**Römerhof S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Logistikpark Hochrhein S.à r.l.)**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 168.823.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am siebzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich.

Sind erschienen:

1) die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ALPHA INDUSTRIAL HOLDING S. à r. l, mit Sitz in L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers, gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 21. Juni 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1809 vom 27. August 2007,

hier vertreten durch Herrn Fernand SASSEL, Steuerberater, und Herrn Louis FELICETTI, Angestellter, beide beruflich wohnhaft in Luxemburg, in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer, welche die Gesellschaft mit ihrer gemeinsamen Unterschrift verpflichten können auf Grund des Beschlusses vom 23. Februar 2013, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 1052 vom 3. Mai 2013. Herr Fernand Sassel ist hier vertreten durch Herrn Louis Felicetti auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 16. Mai 2013 in Luxemburg, welche, nach ne varietur Unterzeichnung des Erschienenen und des amtierenden Notars gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben enregistriert zu werden.

2) Herr Mirko FISCHER, Geschäftsführer, geboren am 6. Mai 1975 in Gelsenkirchen (D), wohnhaft in L-1420 Luxembourg, 26, Avenue Gaston Diederich.

Die Komparanten erklären alleinige Inhaber zu sein sämtlicher Anteile der Gesellschaft LOGISTIKPARK HOCHRHEIN S. à r. l., mit Sitz in L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers, welche gegründet wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 2. Mai 2012, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 1564, vom 21. Juni 2012.

Sodann haben die Komparenten sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu der sie sich ordentlich und formgerecht einberufen erklären, und haben den amtierenden Notar ersucht, folgende Beschlüsse, die sie einstimmig genommen haben, zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen die Bezeichnung der Gesellschaft abzuändern in „Römerhof S. à r. l.“ und dementsprechend Artikel 4 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 4.** Die Gesellschaft führt den Namen „Römerhof S. à r. l.“

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen als zweiten Geschäftsführer zu ernennen für unbestimmte Dauer:

Herr Marcellino GRAF VON UND ZU HOENSBROECH, Investmentberater, geboren am 28. November 1968 in (D) Köln, wohnhaft in CH 8810 Horgen, Neuhofstrasse 21.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. FELICETTI, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 21 mai 2013. Relation: REM/2013/826. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 28 Mai 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013070223/46.

(130085996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

**Adecoagro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.681.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty second day of the month of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr. Mariano Bosch, delegate of the board of directors of "Adecoagro S.A.", a société anonyme having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (the "Company"), incorporated on 11<sup>th</sup> June 2010 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1481 of 20<sup>th</sup> July 2010, whose articles have been amended for the last time on 9<sup>th</sup> April 2013 by deed of Maître Joseph Elvinger not yet published in the Mémorial, (the "Delegate"), represented by Me Azadeh Djazayeri, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to the decision of the Delegate of 15 May 2013 with respect to the issue of seven thousand two hundred eighty-eight (7,288) shares of the Company (the "Decision"), a copy of which shall remain attached to the present deed and be registered therewith.

The appearing party requested the notary to record his declarations as follows:

(I) Article 5.1.1. of the articles of association of the Company provides as follows:

" **5.1.1.** The Company has an authorized share capital of three billion US Dollars (3,000,000,000), including the issued share capital, represented by two billion (2,000,000,000) shares, each with a nominal value of one US Dollar and fifty cents (USD1.5). The Company's share capital (and any authorization granted to the Board of Directors in relation thereto) shall be valid from 10<sup>th</sup> January, 2011 and until the fifth anniversary of publication in the Mémorial of the deed of the extraordinary General Shareholder's Meeting held on 10<sup>th</sup> January 2011. The Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, may from time to time issue shares within the limits of the authorized share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve and the General Shareholder's Meeting waived and has authorized the Board of Directors to waive, suppress or limit, any pre-emptive subscription rights of shareholders provided for by law to the extent it deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of shares within the authorized share capital."

(II) On the basis of the powers granted to the Delegate as set out under (I) above and further to the Decision, the Company has issued on 15 May 2013 seven thousand two hundred eighty-eight (7,288) shares by way of incorporation

of an aggregate amount of ten thousand nine hundred thirty-two US Dollars (USD10,932) from the available reserves (share premium account) of the Company into the share capital, corresponding to the nominal value of the shares so issued to the persons referred to in the Decision and increased the share capital by an amount of ten thousand nine hundred thirty-two US Dollars (USD10,932).

(III) In consequence of the issues of shares and capital increase pursuant to the Decision, Article 5.1. (first paragraph) of the articles of association of the Company is amended so as to read as follows:

" **5.1.** The Company has an issued share capital of one hundred and eighty-three million five hundred and seventy-two thousand seven hundred and twenty-two US Dollars and fifty cents (USD 183,572,722.50) represented by a total of one hundred and twenty-two million three hundred and eighty-one thousand eight hundred and fifteen (122,381,815) fully paid Shares, each with a nominal value of one US Dollar and fifty cents (USD1.5), with such rights and obligations as set forth in the present Articles."

#### *Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at thousand five hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de mai.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

M. Mariano Bosch, délégué du conseil d'administration de «Adecoagro S.A.», société anonyme ayant son siège social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (la «Société»), constituée le 11 juin 2010 suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1481 du 20 juillet 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 9 avril 2013 suivant acte reçu de Me Joseph Elvinger, non encore publié dans le Mémorial, (le «Délégué»), représenté par Me Azadeh Djazayeri, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu de la décision du Délégué en date du 15 mai 2013 et concernant l'émission de sept mille deux cent quatre-vingt-huit (7,288) actions de la Société («la Décision»), dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

(I) L'article 5.1.1. des statuts de la Société prévoit ce qui suit:

« **5.1.1.** La Société a un capital social autorisé de trois milliards de Dollars US (USD 3.000.000.000), y compris le capital social émis, représenté par deux milliards de Dollars US (USD 2.000.000.000) d'actions, ayant une valeur nominale d'un Dollar US et cinquante cents (USD 1,5) chacune. Le capital social de la Société (et toute autorisation conférée au Conseil d'Administration y relative) est valable du 10 janvier 2011 jusqu'au cinquième anniversaire de la publication au Mémorial de l'acte de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires tenue le 10 janvier 2011. Le Conseil d'Administration, ou tout(tous) délégué(s) dûment nommé(s) par le Conseil d'Administration, peut(peuvent) émettre de temps à autre des actions dans les limites du capital social autorisé en contrepartie d'apports en espèces, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux moments et selon les termes et conditions (y compris le prix d'émission) que le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) peut(peuvent) décider en toute discrétion et l'Assemblée Générale des Actionnaires a renoncé et autorisé le Conseil d'Administration à renoncer à, supprimer ou limiter tous droits de souscription préférentiels des actionnaires prévus par la loi dans la mesure où il estime cette renonciation, suppression ou limitation opportune pour toute émission ou toutes émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé.»

(II) Sur base des pouvoirs accordés au Délégué comme défini dans le point (I) ci-dessus et en vertu de la Décision, la Société a émis en date du 15 mai 2013 sept mille deux cent quatre-vingt-huit (7.288) actions par incorporation d'un montant total de dix mille neuf cent trente-deux Dollars US (USD 10.932) de réserves disponibles (compte prime d'émission) de la Société dans le capital social, correspondant à la valeur nominale des actions émises en faveur des personnes référencés dans la Décision, et a augmenté son capital social d'un montant de dix mille neuf cent trente-deux Dollars US (USD 10.932).

(III) En conséquence de l'émission des actions et de l'augmentation de capital sur base de la Décision, l'Article 5.1. (premier paragraphe) des statuts de la société est modifié pour avoir la teneur suivante:

« **5.1.** La société a un capital social émis de cent quatre-vingt-trois millions cinq cent soixante-douze mille sept cent vingt-deux Dollars US et cinquante cents (USD 183.572.722,50) représenté par un total de cent vingt-deux millions trois cent quatre-vingt-un mille huit cent quinze (122.381.815) Actions entièrement libérées d'une valeur nominale d'un Dollar US et cinquante cents (USD 1,5) chacune, avec les droits et obligations telles que prévues dans les présents Statuts.»

*Frais*

Les coûts, frais, dépenses et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cinq cents Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DJAZAYERI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 24 mai 2013. Relation: LAC/2013/23571. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013070262/100.

(130086788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

---

**Nams Europe Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 171.084.

—  
*Cession de parts*

Entre les parties:

SECOND CIRCLE LIMITED

26, New Street

JE2 3RA St. Helier

JERSEY

Numéro de registre de commerce 43118

Et

M. Jonathan SEBBAG

E 8/27 William Street

Botany 2029

SYDNEY (New South Wales)

Né le 25.05.1943 à Meknès, Maroc

La société SECOND CIRCLE LIMITED cède en date d'aujourd'hui 3 125 parts de la société NAMS EUROPE LIMITED, numéro de commerce B 171084, avec siège social au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, à Monsieur Jonathan SEBBAG.

Luxembourg, 25 février 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013070012/26.

(130086240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---

**Studio Coiffure S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1247 Luxembourg, 4, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 111.229.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-1247 Luxembourg, le 16 mai 2013.

Monsieur D'Attoma Vito

Gérant

Référence de publication: 2013070123/12.

(130086102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

---